

Cergy, le 6 avril 2020

Objet : Mise en place d'un dispositif d'aide financière d'urgence dans le cadre de la pandémie Covid-19

Chers Partenaires,

La France est actuellement confrontée à une crise sanitaire inédite qui frappe en première ligne les plus fragiles.

Aussi, la branche Famille a décidé de mettre en place un dispositif exceptionnel d'attribution d'aides financières individuelles durant cette période de crise sanitaire.

La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise déploie une aide financière d'urgence afin d'apporter un soutien aux familles se trouvant démunies pour subvenir à leurs besoins essentiels en raison du contexte sanitaire et économique.

L'aide d'urgence est attribuée sous forme de secours aux familles dont la situation démontre une perte ou une baisse de ressources liée à la crise sanitaire actuelle.

Le secours d'urgence s'adresse :

- aux allocataires assumant la charge d'au moins un enfant.
- aux parents non-allocataires assumant la charge d'un seul enfant âgé de moins de 18 ans, relevant du régime général ou assimilé
- au parent non-allocataire disposant d'un droit de visite.

Et a pour vocation de répondre à :

- un besoin alimentaire de première nécessité,
- une incapacité de payer une charge incompressible.

La Caf du Val d'Oise souhaite mobiliser ses partenaires afin que les familles identifiées puissent être orientées vers le travailleur social Caf du secteur en le contactant directement par mail ou en adressant un mail à l'adresse suivante :

relations-transverses.cafcergy@caf.cnafmail.fr.

En vous remerciant par avance de votre coopération pour la mise en place de ce dispositif, je vous prie de croire en l'expression de ma sincère considération.

La Directrice générale par intérim



Sylvie VALLEE-LACOUTURE